RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Relance des lots 2, 3 et 4 : Travaux de requalification de la promenade de mer : Travaux bâtiments de plage 2 La baule Escoublac

---

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 21 décembre 2026 à 12:00

MAIRIE DE LA BAULE ESCOUBLAC
7 avenue Olivier Guichard
BP 172
44504 LA BAULE-ESCOUBLAC CEDEX
Tél : 02 51 75 75 75

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Développement durable 4
3 - Les intervenants 4
3.1 - Conduite d'opération 4
3.2 - Maîtrise d'œuvre 4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.4 - Contrôle technique 5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
5 - Contenu du dossier de consultation 5
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 9
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 10
9 - Renseignements complémentaires 10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
9.2 - Procédures de recours 10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Relance des lots 2, 3 et 4 : Travaux de requalification de la promenade de mer : Travaux bâtiments de plage 2 La baule Escoublac

Lieu(x) d'exécution :
Boulevard de l'Océan, de l'avenue Léo Delibes à l'avenue Louis Lajarrige
44500 La baule-escoublac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
02	Ventilation Plomberie Sanitaires
03	Electricité Courants Faibles
04	Aménagements intérieurs

Chaque lot fera l'objet d'un marché.
Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Le présent marché porte sur la construction de deux ensembles de bâtiments.
La programmation et le phasage entres les différents lots sont précisés à titre indicatif dans le planning OPC
Lots bâtiment en annexe du CCAP
Sachant que le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander que les travaux soient réalisés :

- Soit de manière simultanée, avec un démarrage concomitant des deux bâtiments ;
- Soit de manière successive, avec la réalisation d'un bâtiment puis du second, selon un calendrier qui sera précisé avant le lancement des travaux.

Les entreprises candidates devront être en mesure de s'adapter à l'une ou l'autre de ces modalités d'exécution. Elles sont invitées à en tenir compte dans l'organisation proposée ainsi que dans leur offre.
Les modalités définitives de phasage seront arrêtées par le maître d'ouvrage avant l'émission de l'ordre de service de démarrage.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
02	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
02	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires

02	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
03	45311100-1	Travaux de câblage électrique
03	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
03	45315300-1	Installations d'alimentation électrique
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45421152-4	Installation de cloisons
04	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
04	45442100-8	Travaux de peinture
04	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est soit un groupement conjoint avec mandataire solidaire, soit un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

PHYTOLAB PAYSAGE ENVIRONNEMENT
8Q 8Q, rue Emile Péhant
44000 NANTES

Maitre d'oeuvre : PHYTOLAB PAYSAGE ENVIRONNEMENT, mandataire du groupement

- Phytolab : mandataires, paysagistes concepteurs

- Agence Magnum : architectes et urbanistes
- Artelia : bureau d'étude génie urbain et génie civil, ingénierie maritime, OPC, environnement, études réglementaires

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT
6B rue Alessendro Volta
BP 7085
44481 CARQUEFOU CEDEX

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par.

ATAE
12 avenue 12 avenue Jules Verne
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres et Subventions FEDER

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe RGPD
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans

- Le dossier géotechnique
- Le PGCSPS (sera fourni au plus tard pendant la période de préparation de chantier)
- Le RICT
- Cadre de réponse du mémoire technique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 2 : QUALIGAZ - QUALIBAT	Non
Lot 3 : QUALIBAT - QUALIFELEC - RGE	Non
Lot 4 : QUALIBAT 4131 Plaques de plâtres, QUALIBAT 4312 Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois, QUALIBAT 6111 Peinture et ravalement, QUALIBAT 6313 Carrelage - revêtements - mosaïques - marbrerie	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire technique selon le cadre joint dans le DCE	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Un relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CAP ALTANTIQUE La Baule Guérande Agglo
Service mutualisé de la commande publique
26MLB058AOO
3 avenue des Noelles
BP 64
44503 La Baule-Escoublac

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
L'accueil de CAPAtlantique La Baule-Guérande Agglo est ouvert au public :
- Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- Mardi : 8h30-12h30 / fermeture des accueils physiques et téléphoniques tout l'après-midi
- Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Programme malveillant : la collectivité n'assure pas la réparation des dossiers de réponse contenant un programme malveillant. Les candidats doivent vérifier leurs fichiers avec un antivirus performant à jour. La simple suspicion de la présence d'un virus entraîne le rejet du dossier de réponse. · Format des fichiers : Les formats compatibles avec le système d'information de la collectivité sont les suivants : - . doc(x); .xls(x); .ppt(x); .pdf ; .rtf ; Le soumissionnaire est invité à : · ne pas utiliser de fichiers exécutables .exe ; · ne pas utiliser de macros ; · Nom des fichiers : afin d'éviter tout blocage lors du téléchargement des

fichiers sur le profil d’acheteur, évitez les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : , / ° : *, et privilégiez les caractères alphanumériques ; évitez également les noms de fichier trop longs (10 caractères au maximum). · Lisibilité : si les candidats prévoient de scanner des documents, ils doivent s’assurer d’une définition suffisante garantissant leur lisibilité. · Délai de transmission : le caractère volumineux des fichiers peut accroître le délai de transmission du dossier de candidature, engendrant un risque de réception après la date et heure limites de réception. Seule la bonne fin de transmission d’un dossier complet génère l’accusé de réception valant attestation de dépôt.Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l’acheteur public invite lessoumissionnaires à disposer des formats ci-dessous :• standard .zip• Adobe® Acrobat®.pdf• Rich Text Format.rtf• .docx ou .xlsx ou .pptx• .odt, .ods, .odp, .odg• le cas échéant, le format DWF• ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png• Ne pas zipper un sous-dossierCette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format quiserait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l’acheteurpublic pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l’acheteur publicse réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat. Le soumissionnaire estinvité à :• ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".• ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".• traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par unanti-virus.• Respecter un nommage de vos documents le plus court possible exempt decaractères spéciaux.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique jugée au vu du mémoire technique comprenant : - Adéquation des moyens techniques et humains, (20%) - Mise en avant de la méthodologie et de coordination des interventions, (10%) - Prise en compte du planning et respect des délais (20%)	50.0 %
3-Gestion Qualitative et environnementale du projet : -Garantir du niveau d'exigence esthétique, - Pertinence de la méthodologie relatives à la propreté du chantier, réduction des nuisances aux riverains et de ses abords, -Performance en matière de gestion des déchets (réduction, valorisation, recyclage et tri)	10.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02
Télécopie : 02 55 10 10 03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02
Télécopie : 02 55 10 10 03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nantes